



iDéclic Prêt d'honneur

L'essentiel

Avec iDéclic Prêt d'honneur, la Région Rhône-Alpes permet aux créateurs et repreneurs d'entreprise d'augmenter leurs chances de réussite :

- en disposant d'**apports personnels pour conforter les fonds propres indispensables** au bon démarrage de l'entreprise et à la mobilisation efficace d'un prêt bancaire,
- en bénéficiant de l'**accompagnement nécessaire** pour valider leur projet et se préparer à diriger leur entreprise.

Vous êtes

- Porteur d'un projet de création ou de reprise d'entreprise.
- Entrepreneur au sein d'une coopérative d'activité.

Votre projet d'entreprise

- Le siège et l'activité doivent être localisés en Rhône-Alpes.
- L'entreprise doit être détenue majoritairement par des personnes physiques.
- Le projet doit permettre a minima la création de votre emploi.

De quelle aide pouvez-vous bénéficier ?

Un prêt d'honneur

- C'est un prêt personnel destiné à **augmenter les fonds propres** de l'entreprise pour faciliter la mobilisation de prêts bancaires (par effet levier).
Ce prêt est à **taux nul sans demande de garantie personnelle**.
- Le montant du prêt est fonction du **coût global de votre projet**, de vos apports personnels et éventuellement des prêts bancaires que vous aurez pu mobiliser.
- Le **remboursement** se déroule sur une durée variable, avec ou sans différé.



Un accompagnement et un parrainage

- Cet accompagnement vise le **bon développement de votre projet** et vous aide à acquérir une plus grande autonomie dans la conduite de votre entreprise.
- Il prend la forme d'**un suivi technique et d'une mise en relation avec les entreprises locales** établies afin de favoriser l'intégration de votre entreprise dans le tissu local.
- Il peut être complété par la mise en place d'**un parrainage par un chef d'entreprise** confirmé qui s'engage à vous faire partager son expérience et son réseau professionnel.

À chaque projet, son interlocuteur privilégié

- **Le plan de financement** de votre projet est compris entre **10 000 et 120 000 euros** ?
Contactez Rhône-Alpes Initiative, qui regroupe 27 associations de prêts d'honneur (les plates-formes France Initiative), organisées sur chacun des territoires rhônalpins.
- **Le plan de financement** de votre projet n'excède pas **20 000 euros** ?
Contactez l'Adie, qui s'adresse aux petits projets portés par des personnes en recherche d'emploi n'ayant pas accès aux crédits bancaires. Cette association possède des antennes dans chaque département de Rhône-Alpes.
- **Votre projet a un fort potentiel de développement et/ou de création d'emplois** ?
Contactez le Réseau Entreprendre, qui cible les porteurs de projets d'une future PME. Ce réseau se compose de 7 associations en Rhône-Alpes.

Comment bénéficier de l'aide ?

- Vous devez prendre directement contact avec **l'association de prêt d'honneur** correspondant à votre type de projet sur votre territoire. Elle expertise et finalise votre dossier de demande, qui est ensuite soumis à un comité d'agrément local pour décision.
- **Pour les entrepreneurs au sein de coopératives d'activité** :
renseignez-vous auprès de votre coopérative.

Contacts

La liste des contacts de toutes les associations de prêt d'honneur est en téléchargement sur :
www.espaceentreprises.rhonealpes.fr

Pour plus d'informations

Région Rhône-Alpes

Direction de l'Économie, de la Recherche,
du Tourisme et des Technologies
Tél. 04 72 59 49 45

e-mail : espaceentreprises@rhonealpes.fr
www.espaceentreprises.rhonealpes.fr